



Compte-rendu de la réunion  
 du Conseil de Communauté de Communes  
 Messigny-et-Vantoux, le 13 février 2017  
 Convocation du 3 février 2017

**Présents/Pouvoirs :**

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Dominique LAMBRY	Adjoint	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	Absent excusé pouvoir à Bruno MOUSSERON
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	Absent excusé pouvoir à Catherine LOUIS
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Marc HIEROLZER	Maire	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	2 <sup>e</sup> adjointe	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à Vincent LEPRETRE
M. Alain DUVERT	1 <sup>er</sup> adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Julien OLLAGNIER	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux	
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	
M. BOUCHEROT Nicolas	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	

Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'IGNON	
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	
Mme Françoise LEBRUN	1ere adjointe	Prenois	
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	1 <sup>er</sup> adjoint	St-Martin-du-Mont	Absent excusé pouvoir à Denis MAIRET
M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Fabien CORDIER	1 <sup>er</sup> adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	Absent excusé
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	1 <sup>er</sup> adjoint	Savigny-le-Sec	
Mme Martine SICCARDI	2 <sup>e</sup> adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	3 <sup>e</sup> adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à Martine SICCARDI
M. Cyrille FAUCONET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Jean-Louis GOUJON	Adjoint	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 19h10. Elle énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Madame POSIERE est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 Janvier 2017. Ce procès-verbal n'a suscité aucune remarque.

### **Point 1 : Installation de Monsieur Daniel PETEUIL Conseiller Communautaire**

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire la démission de Monsieur Thierry MALACLET de son mandat de conseiller municipal de la commune de Champagny et de conseiller communautaire en place depuis le 15 avril 2014.

Ainsi, conformément aux textes en vigueur et à la délibération de la commune de Champagny portant installation du conseil municipal en date du 4 février 2017, Monsieur Daniel PETEUIL, Maire est de droit conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire constate l'installation de Monsieur Daniel PETEUIL en tant que Conseiller communautaire.

### **Point 2 : Désignation des membres de la Commission intercommunale des impôts**

Suite au passage en FPU, il convient de désigner les membres susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts. Les services de la DGFIP nous demandent de leur transmettre :

- Une liste de 20 noms de titulaires
- Une liste de 20 noms de suppléants

Parmi lesquelles les services dresseront 2 listes de 10 titulaires et 10 suppléants

### **Point 3 : Présentation du Schéma de développement Forestier Syndicat Mixte du Pays Seine et Tilles en Bourgogne**

#### **Intervention de Madame Anneliese BÉNAZET Animatrice Charte Forestière**



#### **La Charte Forestière du Pays Seine et Tilles en Bourgogne**

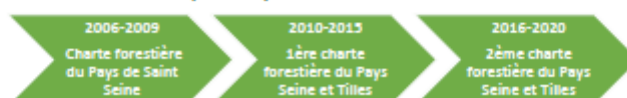
##### Qu'est-ce qu'un Charte Forestière de territoire ?

La Charte Forestière de territoire (CFT) est issue de la loi d'orientation forestière de 2001. C'est un outil de contractualisation qui doit permettre d'élaborer un projet partagé entre tous les acteurs d'un territoire donné, faisant de la forêt et du bois un atout de développement local. (La charte forestière n'a pas de portée réglementaire).

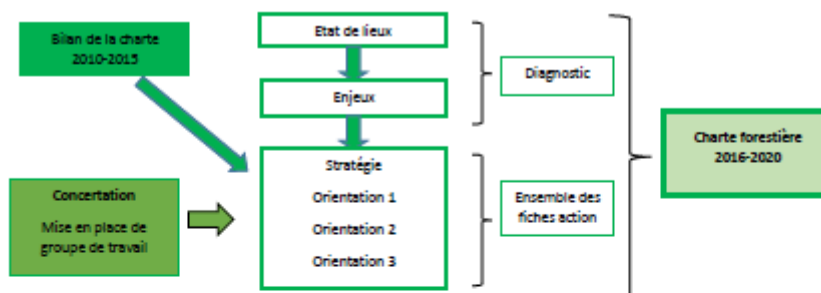
##### Historique de la démarche dans le Pays Seine et Tilles

La communauté de communes du Pays de Saint Seine a mis en place une charte forestière entre 2006 et 2009. Elle a notamment permis de développer une filière bois énergie locale. De 2011 à 2013, une nouvelle charte forestière a été mise en œuvre sur un territoire agrandi à l'ensemble du Pays Seine-et-Tilles.

Fin 2013, suite au succès des programmes précédents, les élus ont souhaité mettre en place une nouvelle charte forestière 2016-2020 pour le Pays Seine et Tilles.



##### Méthodologie renouvellement de la charte forestière



Grâce à un diagnostic du territoire et un travail de concertation avec les différents acteurs concernés, une nouvelle stratégie locale de développement forestier a été élaborée. Elle se décline en 3 orientations :

1. Gestion des peuplements forestiers
2. Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois
3. Multifonctionnalité de l'espace forestier

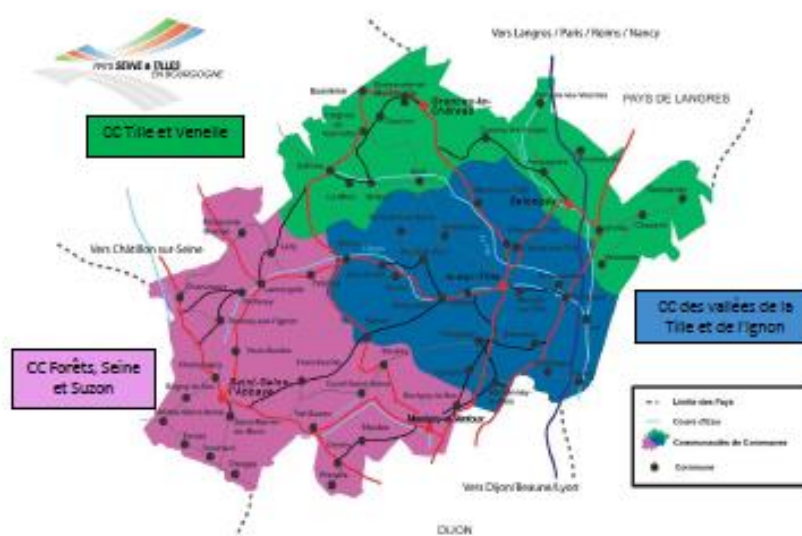
Contact  
Anneliese Bénazet, Animatrice charte forestière,  
Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
abenazet[at]pays-seine-et-tilles.fr Tel : 03.80.35.22.70

Pour l'ensemble de ces orientations, 14 fiches actions, permettent de valoriser la forêt et de participer au développement durable du territoire à travers la forêt.

### Résumé du diagnostic du territoire

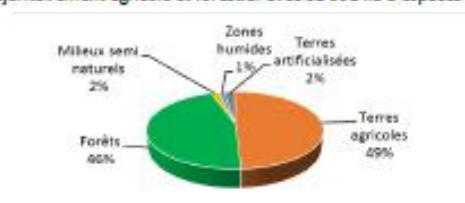
#### Le territoire.

- 3 communautés de communes (66 communes)
- 113 629 ha (source IGN-RGE)
- En 2012, 24 969 habitants (source : INSEE) soit 22,4 habitants/km<sup>2</sup>



#### La forêt

- Un territoire majoritairement agricole et forestier avec 52 391 ha d'espaces boisés



- Potentialité forestières faibles → Bois dans l'ensemble de qualité médiocre (bois énergie), peu de bois d'œuvre

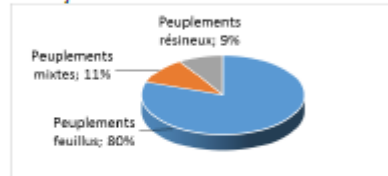
#### Contact

Annelise Bénézet, Animatrice charte forestière,  
Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
abenazet[at]pays-seine-et-tilles.fr Tel : 03.80.35.22.70

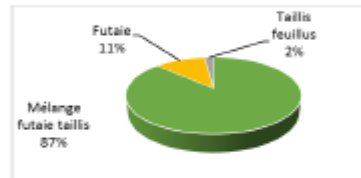
- Des difficultés à mobiliser du bois dans certains secteurs en raison de desserte forestière inadaptée ou inexistantes

• **Types de peuplements**

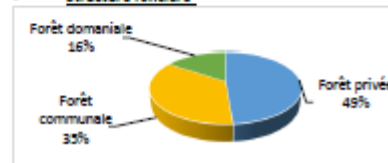
Une majorité de feuillus



Une majorité de taillis avec réserve



• **Structure foncière**

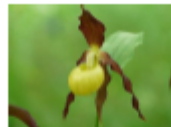


- équilibre surfaces des forêts publiques/privées

- 2705 propriétaires privés avec de grandes disparités de surface.

- Des propriétaires forestiers qui ne connaissent pas forcément très bien leurs forêts et un grand public qui méconnaît la sylviculture.

**Un territoire riche en biodiversité**



- 2 Arrêtés de Protection de Biotope, la première Réserve Naturelle Régionale de Bourgogne, 8 sites Natura 2000, ...
- La CC des Sources de la Tilles concernée par le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

**Filière forêt/bois**



- 49 entreprises filière forêt/bois principalement : menuiseries, charpentes et dont seulement 2 entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation de taille très modeste (0 salariés associés)
- 13 chaufferies bois collectives : 1865 kW consommation de plaquettes : 1669 tonnes
- 600 affouagistes par an en moyenne → 20 m<sup>3</sup>/an/affouagiste (30 stères/an/affouagistes)
- Construction bois peu développée et non inscrite dans la culture locale

**Contact**

Annelise Bénazet, Animatrice charte forestière,  
Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
abenazet[at]pays-seine-et-tilles.fr Tel : 03.80.35.22.70

### Cynégétique



- Population importante de grand gibier
- Chasse attractive/ revenu important pour les propriétaires forestiers
- Des dégâts agricoles (indemnisés) et forestiers (non indemnisés)

### Activités récréatives en forêt



- Seulement 12 randonnées inscrites au Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- 2 itinéraires de grandes randonnées (GR2 et GR7)
- Des circuits vélo et VTT (non labélisés Plan Départemental des Espaces des Sites et des Itinéraires)
- Des nouvelles pratiques en développement : géocaching
- Peu d'équipements comme des panneaux explicatifs, des tables de pique-nique

### Truffe de Bourgogne



- Potentiel truffier important mais ressource vulnérable
- Engouement du public
- Connaissances scientifiques à améliorer

### Les enjeux

- Définir des objectifs et itinéraires sylvicoles adaptés aux conditions locales et marchés économiques
- Adapter les peuplements au changement climatique
- Maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole
- Développer un réseau de desserte et place de dépôt performant
- Limiter le morcellement de la propriété privée
- Sensibiliser et former les propriétaires forestiers à la sylviculture
- Sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la sylviculture
- Développer l'écocertification
- Augmenter la quantité de bois mobilisable

- Développer une filière locale en bois-énergie
- Développer les chaufferies bois
- Développer l'utilisation du bois dans la construction dans le bois, les aménagements intérieurs et extérieurs
- Développer une filière locale d'entreprises du bois
- Communiquer sur le bois et ses usages, les ressources disponibles

#### Contact

Annelise Banazet, Animatrice charte forestière,  
Place de l'Église, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye

- Concilier une pratique juste de l'affouage et de la vente de bois énergie

- Les locations de chasse représentent une forte proportion des recettes des communes et des forêts privées
- Le public est demandeur d'informations sur les jours et lieux de chasse
- Les dégâts sur les peuplements forestiers sont souvent ignorés et sous-évalués
- De nombreux sentiers existent sur le territoire de la charte, mais peu sont inscrits au PDIPR
- Le public VTTiste est nombreux à fréquenter les sentiers du territoire, mais il n'existe pas suffisamment de circuits réservés à la pratique du VTT
- Les visites et circuits à thème sont particulièrement plébiscités par le public
- Seul le site de Poiseul-les-Saulx est aménagé pour le public handicapé
- Un diagnostic des Grands Chemins de Randonnées reprenant des voies anciennes a été élaboré en 2013
- Un potentiel truffier important

#### Les 14 fiches actions

Orientations	Fiches action
1- Gestion des peuplements forestiers	1. Promouvoir une gestion sylvicole durable adaptée aux conditions locales et au changement climatique
	2. Accroître la mobilisation du bois
	3. Sensibiliser le grand public et la jeunesse à la sylviculture
	4. Développer l'écocertification
2- Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois	1. Développer une filière locale en bois-énergie
	2. Développer l'utilisation du bois dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs
	3. Développer une filière locale d'entreprise de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> transformation bois
3- Multifonctionnalité de l'espace forestier	1. Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique
	2. Concilier les différentes activités en forêt
	3. Développer et promouvoir les activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels
	4. Valoriser les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage
	5. Développer une filière locale de la truffe de Bourgogne
	6. Favoriser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière
Gouvernance	

#### Contact

Anneliese Bénazet, Animatrice charte forestière,  
 Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
 abenazet[at]pays-seine-et-tilles.fr Tel : 03.80.35.22.70

Contact  
 Anneliese Bénazet, Animatrice charte forestière,  
 Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
 abenazet[at]pays-seine-et-tilles.fr Tel : 03.80.35.22.70

↪ La présentation du Schéma de développement Forestier Syndicat Mixte du Pays Seine et Tilles en Bourgogne n'a suscité aucune remarque.



### **Point 3 : Ligne de Trésorerie 2017**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017 ;*

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne,

**Après discussion, le Conseil Communautaire :**

**Julien OLLAGNIER ne prend pas part au vote**

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- ⇒ **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance une ouverture de crédit aux conditions suivantes :
  - ✓ 400 000 € (quatre cent mille euros) ;
  - ✓ Taux T4M +1.20% ;
  - ✓ Commission d'engagement : 0,20% (soit 800€) ;
  - ✓ Le remboursement s'effectuera au plus tard le 21/02/2018.
  
- ⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et notamment la convention.

### **Point 4 : Vente de terrain ZAE Plaine de Cestres**

*Vu l'article relatif à la compétence développement économique de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;  
Vu la délibération 14D07-08, du 8 juillet 2014, fixant le prix de vente du terrain à 15 € le m<sup>2</sup>ht ;  
Vu la demande du futur acquéreur de porter la surface de terrain à 2500m<sup>2</sup>.*

Madame la Présidente explique que Monsieur ACCARD a contacté la Communauté de Communes afin d'engager une procédure d'acquisition d'une parcelle de la Zae Plaine de Cestres. L'acquisition portera sur 2500m<sup>2</sup> situés au fond de la zone sur la droite, le long de la RD971 (plan joint), dont la division parcellaire sera réalisée avant signature du compromis de vente



Après discussion, le Conseil Communautaire décide :

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

⇒ **D'AUTORISER** la vente de 2500m<sup>2</sup> sur la ZAE Plaine de Cestres selon la description ci-dessus exposée ;

**Point 5 : Présentation du projet de mise en œuvre de la taxe de séjour**

**Point 6 : Schéma Départemental d'accessibilité au Public**

Madame La Présidente distribue aux conseillers communautaires un dossier relatif au schéma départemental de l'accessibilité des services au Public en Côte d'Or (SDAASP) et énonce les grands principes de ce schéma, schéma co-piloté par le Conseil Départemental et la Préfecture.

Ce schéma donnera lieu à une convention conclue entre l'Etat, le Conseil Départemental 21, les communes et groupements intéressés.

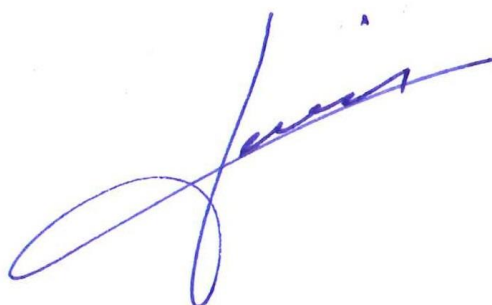
.xxx

A l'issue du Conseil Communautaire, Madame la Présidente souhaite remercier les élus qui ont participé à la collecte des Restos du Cœur et Madame Françoise Gay qui en est à l'initiative.

Merci de votre attention

La séance est levée à 20h00.

*La Présidente,  
Catherine LOUIS*



**Approbation du compte rendu du 7 Décembre 2016**

M. Jean-François DESSOLIN	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Champagny	
M. Albert LACOMME	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Francheville	
Mr Bénigne COLSON	Frenois	
M. Marc HIERHOLZER	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	Messigny-et-Vantoux	
M. Alain DUVERT	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Messigny-et-Vantoux	
M. Julien OLLAGNIER	Messigny-et-Vantoux	
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Messigny-et-Vantoux	

Mme Françoise GAY	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Messigny et Vantoux	
M. Jean-Luc COUTURIER	Messigny et Vantoux	
M. Alain MORISOT	Panges	
M. Nicolas BOUCHEROT	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Poiseul-la-Grange	
Mme Éliane LÉPINE	Poncey-sur-L'ignon	
M. Gilbert PERRON	Prenois	
Mme Françoise LEBRUN	Prenois	
M. Denis MAIRET	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	St-Martin-du-Mont	
M. Daniel MALGRAS	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Fabien CORDIER	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	Savigny-le-Sec	
Mme Martine SICCARDI	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	Savigny-le-Sec	
M. Cyrille FAUCONET	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Val Suzon	
M. Dominique FEVRET	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Villotte-Saint-Seine	

